



ARRETE DU MAIRE

ST/GT/2024/183
Arrêté instaurant, à titre
temporaire, une restriction
RD 919 à Courrières

Nous, *Christophe PILCH*, Maire de Courrières,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24/11/1967 et
l'ensemble des textes l'ayant complétée et modifiée,
Vu la demande en date du 24 septembre 2024 de la société SNPC à Dardilly de
prolongation de l'arrêté ST/GT/2024/170 en raison de conditions
météorologiques.

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux dans des conditions satisfaisantes,
il y a lieu de réglementer la circulation rue Raoul Briquet RD 919 au niveau du rondpoint.

Article 1er :

La circulation des véhicules de tout genre sera fermée sur la voie nommée ci-dessus **entre le 29 et 30 septembre 2024 de 20 h à 06 h 00.**

Les dispositions suivantes seront applicables :

La pré-signalisation sera modifiée en indiquant les modifications de dates.

Celle-ci est mise en place avec des panneaux rue barrée sauf riverains, commerçants, et déviation instaurée et transmise aux administrés par le titulaire.

Article 2 :

La signalisation temporaire à mettre en place pour ces travaux sera conforme à l'arrêté et à l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 – Livre 1 - 8^{ème} partie modifiée par l'arrêté du 06 novembre 1992 ainsi que par l'ensemble des textes l'ayant complétée et modifiée. Elle sera posée et entretenue et éclairée la nuit par les soins et aux frais de l'entreprise et sous sa responsabilité. Le pétitionnaire veillera à éliminer toutes les traces de signalisation temporaire à la fin des travaux.

Article 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois.

Article 4 :

Monsieur, le Directeur Général des Services, Madame, la commandante de Police de CARVIN et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune ce jour.

Fait à Courrières, le
Le Maire

26/09/2024

Christophe PILCH
Christophe PILCH

